

t. S18 - 1 - ER/sr

Berne, le 25 mars 1976

Eléments qui pourraient être inclus
dans la proposition au Conseil fédéral
sur la position suisse à la quatrième CNUCED

Cette proposition pourrait, me semble-t-il, comporter deux volets : le premier consisterait en une évaluation des répercussions économiques et politiques de la CNUCED IV, le second en une analyse, pour chacun des points principaux de négociation, de la signification des mesures proposées, et ceci à la fois en termes de "coups" pour la Suisse et d'avantages pour les pays en développement. Je suis conscient de l'importance du travail que cela représenterait et du risque que nous courons que le Conseil fédéral restreigne par trop nos possibilités de négociation. Il me semble cependant que nous savons déjà que sur certains points, nous devons être très restrictifs - je pense en particulier au code de transfert des techniques et à l'APD - et que dans ces conditions nous pourrions être appelés à faire dans d'autres domaines des concessions sur lesquelles il est difficile de ne pas avoir au moins l'accord tacite du Conseil fédéral. Nous pourrions de plus souligner qu'il est impossible à un petit pays comme le nôtre de se distancer seul des positions du groupe B. Nous aurons enfin toujours la possibilité de revenir devant le Conseil fédéral durant la conférence si, au cours des négociations, il s'avérait que certaines de ces directives devenaient trop difficiles à suivre.

Une proposition qui suivrait ce schéma pourrait notamment reprendre certaines des idées esquissées ci-dessous.

1) Signification économique et politique de la 4e CNUCED

Contrairement à ce que l'on espérait il y a encore une dizaine d'années, les pays du tiers monde n'ont pas, à quelques exceptions près, connu de véritable développement économique et social. L'écart entre pays riches et pays pauvres s'est encore creusé et l'on a maintenant conscience que les mesures prises jusqu'ici ne suffiront pas pour renverser cette situation. La plupart des pays en développement commencent à se sentir acculés, et même si leurs dirigeants restent profondément imprégnés de notre culture et de nos modes de pensées, ils sont de plus en plus tentés de rejeter un système économique dont leur pays ne profite pas suffisamment. Cette remise en cause des structures économiques internationales est liée à de nombreux phénomènes parmi lesquels on peut citer la remise en cause, à l'intérieur même de nos pays, du mythe de la croissance et d'une société de

consommation qui déçoit des couches toujours plus large de la population, qui est minée par l'inflation et aujourd'hui par la récession, et qui s'est montrée incapable de satisfaire les besoins essentiels d'une grande majorité de la population du globe. Elle est liée aussi à une analyse économique toujours plus précise de l'incapacité des pays en développement à s'intégrer au système économique international.

A l'heure actuelle, la majorité des pays du tiers monde estiment encore qu'un aménagement des structures économiques internationales - un nouvel ordre économique international - qui corrige certaines des distorsions d'une économie de marché où les règles de la concurrence ne fonctionnent plus normalement dans des secteurs entiers, suffirait à résoudre leurs problèmes. Confrontés à ce choix, que nous connaissons depuis longtemps dans nos pays, entre une révolution, une rupture, un saut dans l'inconnu et une réforme permettant de palier aux abus d'un libéralisme outrancier et d'assurer une répartition plus équitable des revenus, les pays en développement ont, pour la plupart, choisi la seconde voie. Encore faut-il que nous acceptions ces aménagements au système de relations économiques internationales comme nous les avons acceptées depuis longtemps sur le plan interne. Les conséquences d'une rupture entre l'Occident et l'ensemble des pays en développement qui jouerait la carte de l'autarcie serait incalculable. Elle nous priverait de matières premières essentielles et de débouchés pour notre industrie. Elle serait source de tension pour ne pas parler des risques de guerre avec des pays qui d'ores et déjà possèdent l'arme nucléaire.

Nous ne pouvons plus aujourd'hui simplement nous abriter derrière un libéralisme dont nous avons su, chaque fois que cela nous a été utile, corriger les abus. Nous avons un intérêt évident à ce que les pays en développement continuent à accepter l'organisation actuelle des structures économiques internationales et nous devons donc, avec eux, en analyser les imperfections et prendre des mesures nécessaires pour leur porter remède. C'est la tâche que, du côté suisse, nous assignons à la CCEI et c'est dans ce cadre que doivent être appréciées les mesures qui seront négociées à la CNUCED.

Nous devons être plus conscients que les pays en développement seront assez rapidement en mesure de décider eux-mêmes, et unilatéralement, d'une bonne partie des aménagements du système économique international qu'ils nous proposent aujourd'hui. Ils pourraient, par exemple, s'ils en avaient la volonté politique, organiser eux-mêmes les marchés des matières premières et stabiliser, voire même indexer les prix de celles-ci - c'est ce qu'ils ont fait avec le pétrole et nous en connaissons tous les conséquences. Ils pourraient aussi modifier leurs législations nationales de façon à résoudre l'essentiel des problèmes qui se posent dans le cadre du code de conduite en matière de transfert de technique et en matière de contrôle des multinationales. Ils pourraient organiser eux-mêmes, et sans nous, la coopération

entre pays en développement ce qui constituerait une première étape vers une politique d'autarcie. Dans tous ces domaines, des intérêts vitaux pour nous sont en jeu et en négociant nous pouvons espérer trouver des solutions malgré tout beaucoup plus profitables aux pays en développement que les mesures qu'ils prendraient unilatéralement, tout en préservant les intérêts de notre économie. C'est parce qu'ils savent que les remèdes qu'ils proposent sont trop radicaux, et par là dangereux, que les pays en développement acceptent de les négocier mais nous devons, nous, savoir que sans concessions de notre part ils devront malgré tout y recourir.

Sur le plan plus spécifiquement politique, on peut noter que les pays en développement semblent jouer la carte de la négociation plutôt que celle de la confrontation, et ceci depuis la 7e session spéciale. Ils semblent actuellement considérer que les pays occidentaux font eux-mêmes un effort, marqué notamment par l'attitude relativement positive des Etats-Unis qui ont répondu par des propositions concrètes aux revendications des 77, par les mesures concrètes prises par la CEE et par la volonté manifeste des pays nordiques de contribuer à leur développement. Elle s'est traduite aussi par le pas en avant des occidentaux qui ont accepté d'engager à la CCEI le dialogue sur l'ensemble des relations Nord-Sud. Cette tactique pourrait être revue si la 4e CNUCED était un échec, et c'est alors la CCEI qui serait compromise.

Dans ce contexte, la Suisse se trouve dans une position particulièrement délicate. La majorité des pays occidentaux continuent d'estimer que l'aide publique au développement constitue la forme d'assistance qui a le moins de répercussions sur leurs structures économiques - qui a donc le coût économique le plus faible - et ils estiment par conséquent que c'est là qu'ils pourront faire un effort supplémentaire. Nous n'avons quant à nous pas cette possibilité, et dans une négociation où les pays occidentaux se présentent sous un front uni, nous avons à subir la pression de nos partenaires qui comprennent mal que nous ne participions pas autant qu'eux à l'effort commun. En tant qu'un des trois plus importants exportateurs de techniques, nous aurions beaucoup à perdre du coup de frein qu'un code de conduite en matière de transfert de technique apporterait au développement de technologie nouvelle, car il en réduirait sensiblement la rentabilité. Nous sommes en la matière d'autant plus exposés que nos entreprises ont profité de la très grande liberté qu'elles avaient et des privilèges qu'elles en tiraient par rapport à leurs concurrents d'autres pays. Dans l'examen de notre position sur d'autres points, et notamment sur les produits de base, nous devons donc tenir compte de ces positions particulièrement difficiles sous peine d'avoir par rapport à nos partenaires occidentaux, une des positions les plus dures, avec tout ce que cela signifie sur le plan politique.

Sans même parler de neutralité dans un domaine où nous nous situons résolument dans le camp occidental, une position trop marquée ne pourra rester, à terme, sans répercussion pour un pays aussi ouvert que le nôtre sur l'étranger et qui dépend malgré tout largement des pays en développement, à la fois pour son approvisionnement en matières premières et pour ses exportations de produits industriels.

2) Position sur certains points spécifiques

Produits de base

L'intérêt pour les pays en développement d'une situation dans ce domaine est suffisamment clair pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir ici. Notre intérêt a des prix stables semble lui aussi pouvoir être admis. On peut noter que ce sont surtout des spéculateurs qui profitent des variations de prix ainsi que certaines entreprises à qui une hausse des prix permet de justifier une augmentation du prix du produit terminé. Des prix stables facilitent les investissements à la production et sont donc une garantie pour notre approvisionnement. A long terme, l'alternative à un organisme international de stabilisation des prix pourrait être un cartel de producteurs du type de celui de l'OPEC, au moins pour certains produits. Enfin, une stabilisation des prix est une contribution non-négligeable au développement des pays producteurs, ce à quoi nous avons également un intérêt. En ce qui concerne les moyens d'une stabilisation des prix, le financement de stocks régulateurs paraît difficile à éviter. Une des seules alternatives serait le contrôle strict du volume de la production, avec en particulier, le risque de ruptures périodiques des approvisionnements. Le financement de stocks pourrait se faire à partir de fonds publics mais également en taxant les produits. Le refus d'un fonds public, et d'un programme intégré semble surtout justifié pour des raisons tactiques et peut-être serait-il utile de le préciser.

Transfert de ressources

Peut-être faudrait-il rappeler qu'une augmentation de notre aide publique au développement constituerait, en terme économique, la concession que nous pourrions le plus facilement supporter. Peut-être serait-il également utile de situer notre refus d'accepter l'objectif du 0,7 % par rapport à la position de nos partenaires occidentaux. Nous pourrions mentionner, comme argument à présenter pour notre défense à Nairobi, le problème de la qualité de notre aide et notre effort pour toujours mieux l'adapter au besoin des pays en développement, en matière de coopération technique et d'aide financière en particulier. On pourrait également souligner la part importante de l'aide multilatérale. La faiblesse de notre aide publique au développement pourrait justifier une relative souplesse en ce qui concerne d'autres transferts de ressources et notamment des mesures monétaires. En matière d'aménagement de la dette, nous pourrions éventuellement suggérer une attitude assez souple face aux problèmes spécifiques de certains pays, notamment lorsque ceux-ci décident d'appliquer une politique financière plus stricte.

Transfert des techniques

On pourrait souligner le danger, pour nous mais aussi pour les pays en développement, d'un code qui aurait surtout pour conséquence de supprimer ce qui constitue à l'heure actuelle l'essentiel des transferts de techniques, c'est-à-dire des transferts que font nos entreprises sous forme de "package". On pourrait souligner l'intérêt qu'il y a à faire certaines concessions mineures pour préserver l'essentiel, et parmi ces concessions il faudrait aborder le problème des abus de certaines entreprises qui profitent de leur situation de monopole dans une mesure que l'on a plupart des pays occidentaux eux-mêmes condamnent.

On pourrait mentionner la nécessité, en contrepartie peut-être de notre réticence sur le code, de contribuer au développement de la capacité propre de développement scientifique et technologique des pays du tiers monde et proposer un certain renforcement de notre coopération technique dans ce secteur.

Pays en développement les moins avancés

Conformément à la loi, et bien que ce ne soit pas là nécessairement la meilleure façon de répondre aux revendications des pays en développement pris dans leur ensemble, nous pourrions proposer un effort particulier en faveur des pays les moins avancés et envisager de leur faire certaines concessions supplémentaires, mis à part une certaine concentration en leur faveur de notre aide publique.

Ces quelques considérations sur les différents points de l'ordre du jour pour la 4e CNUCED sont, c'est évident, très loin de constituer une position cohérente et ne doivent être pris que comme quelques idées complémentaires à la position actuelle de la Suisse et qui pourrait éventuellement servir à la préciser sur quelques points de détails.

L. Erard

Copie pour : -Saladin, div. du commerce *ramis dir.*
 - Cuttat, Délégué suisse à Genève
 - HH
 - RR/HL/DF
 - WM/GI/FO/STI } *ramis dir.*

26. März 1976